

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 25 JUNI 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 25 juin à neuf heures trente heures, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	20/06/2022
En exercice	14	Date de la séance	25/06/2022
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali		X	BEC Dominique
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	REBEL Cyril
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	Karine MAUBERT-SBILE
----------------------	----------------------

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de cette assemblée fait suite à la démission présentée par madame Geneviève CARRIE-IRAZUSTA en raison d'un déménagement dans une autre région et l'accord donnée par madame la Préfète de la Gironde.

Il présente l'ordre du jour de la séance

- N° 2022/23-2506 - Délibération portant sur l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

N° 2022/18-0706- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À UNE DÉMISSION

Monsieur le Maire rappelle qu', après accord de la démission d'un adjoint au maire transmise par madame la Préfète le 2 juin 2022, le Conseil Municipal à un délai de quinze jours pour le remplacer ou décider de supprimer ce poste d'adjoint.



En raison de la diversité de la vie communale et sa gestion quotidienne, monsieur le Maire indique souhaiter conserver les quatre postes d'adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire. Le nouvel adjoint élu en remplacement du démissionnaire prend alors la dernière place du tableau des adjoints.

Monsieur le Maire propose que Marie-Angèle Gistain soit candidate au poste de quatrième adjointe. Il demande ensuite si d'autres conseillers municipaux sont candidats à ce poste. Deux candidats se font connaître :

- Frédéric LEON
- Mélanie HAGUENIN

Chacun développe les arguments motivant sa candidature pour cette élection.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-08 du 27 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération n° 2020-09 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020-11 du 27 mai 2020 donnant délégation de fonction du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-A-032 du 03 juin 2020 donnant délégation de signatures aux adjoints,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Approuve le maintien de quatre adjoints au Maire.

Article 2 : Approuve la désignation d'un nouvel adjoint qui occupera la dernière place du tableau des adjoints.

Article 3 : Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire scrutin à la majorité absolue

Nombre de votants : 13

Nombre d'enveloppes trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blanc et nuls : 1

Nombre de suffrage exprimés : 12

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

Mme GISTAIN Marie-Angèle : 9 (neuf) voix

M. LÉON Frédéric : 2 (deux) voix

Mme HAGUENIN Mélanie : 1 (une) voix

Article 4 : Mme GISTAIN Marie-Angèle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} adjointe au maire et a été immédiatement installée.